

Développement durable : création de l'association Arviva - Arts vivants, Arts durables

Paris - Publié le mercredi 17 juin 2020 à 10 h 00 - Actualité n° 185927

« Repenser les pratiques quotidiennes des métiers du spectacle vivant en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement », tel est l'objet de l'association « Arviva- Arts vivants, Arts durables », fondée par neuf professionnels du spectacle vivant le 16/06/20

L'association a pour objectif :

- d'offrir une plateforme de conseil et de ressources et de proposer un « Guide pour l'action permettant à chaque adhérent d'élaborer sa propre charte en fonction de son organisation et du bilan écologique de chaque poste de son activité ;
- d'assurer une veille nationale et internationale active pour ses membres ;
- d'organiser des temps d'échanges autour des enjeux présents et futurs du développement durable dans le domaine du spectacle vivant ;
- de représenter ses membres lors des grands événements et réunions du secteur ;
- de promouvoir et défendre les bonnes pratiques auprès des différents réseaux professionnels, des tutelles, des partenaires publics et privés ;
- de valoriser et défendre les intérêts communs de ses membres auprès des différents professionnels extérieurs travaillant avec le spectacle vivant.

Arviva souhaite rassembler les artistes, producteurs, techniciens, agents, lieux de diffusion de formation, ensembles, orchestres, compagnies, indépendants, toutes disciplines et esthétiques confondues pour « devenir un acteur de référence en matière de transition environnementale ». Deux formes d'adhésion sont proposées : l'une destinée aux professionnels du spectacle vivant disposant d'un numéro Siret s'élève à 50 € par an, l'autre dédiée à toute personne morale ou physique qui souhaite soutenir Arviva s'élève à 10 € par an.

Les 9 fondateurs d'Arviva

- **Solweig Barbier**, administratrice de production au sein de l'Ensemble Correspondances
- **Léa Bing**, chargée de production et de communication au sein de l'Ensemble Correspondances
- **Robin Ducancel**, producteur indépendant
- **Emmanuelle Duthu**, directrice générale d'Orchestre-Atelier Ostinato
- **Léa Guérin**, administratrice de production au sein de l'Ensemble Les Surprises

- **Margot Lallier**, administratrice de production au sein de l'Ensemble Aedes
- **Marine Le Bonnois**, administratrice de La Pop
- **Céline Portes**, déléguée générale au sein de l'Ensemble Correspondances
- **Manon Viau**, chargée de production et de communication au sein de l'Ensemble Gli Incogniti

Les 9 premiers membres

- **Les Siècles**, François-Xavier Roth
- **Les Cris de Paris**, Geoffroy Jourdain
- **Théâtre de l'Aquarium**, Compagnie la vie brève
- **Les Indépendances**, bureau de production de spectacle vivant
- **Le Bureau**, Cécile Lorenzi
- **Clémentine Richard**, agente artistique
- **Sabrina Fuchs**, administratrice et consultante
- **Gilles Schuehmacher**, compositeur et professeur de culture musicale au CRR de Ru Malmaison
- **Pierre Barrois**, directeur de l'Orchestre Français des Jeunes

Contact
ARVIVA - Arts vivants, Arts durables
contact@arviva.org

CONTACT

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »